

Références réglementaires :

Arrêté du **XXX** pris pour l'application au corps des conservateurs du patrimoine relevant du ministère de la culture des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014

Primes intégrées à l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

- indemnité scientifique (D. 90-409 du 16 mai 1990 modifié et arrêté du 26 décembre 2000)
- prime de rendement (D.90-408 du 16 mai 1990)
- indemnité de difficulté administrative (D.46-2020 du 17 septembre 1946)
- Indemnité de sujétions spéciales (D. 90-601 modifié du 11 juillet 1990 et arrêté du 26 décembre 2000 + 24 octobre 2001)

Barèmes de référence :

1/ Agents non logés

Administration centrale/Services déconcentrés / services à compétence nationale / établissements publics									
Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type	Plancher réglementaire IFSE	Plafond réglementaire IFSE	Solde indemnitaire annuel IFSE	Revalorisation forfaitaire IFSE en cas de changement de grade	Modulation de référence si changement de fonction vers un groupe supérieur	Modulation IFSE si changement de fonction au sein du même groupe	Montant moyen de référence IFSE pour modulation en cas d'absence de changement de fonctions	Plafond réglementaire CIA
		(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)
Conservateurs du patrimoine	Groupe 4	Conservateurs en formation à l'Institut national du patrimoine ou en instance d'affectation.	Conservateurs généraux : 4 600€ Conservateurs en chef : 4 150€ Conservateurs : 3 700€	31 450	3 700	800	1 000	700 (modulation comprise entre 0 et 1 400 €)	5 550
	Groupe 3	Conservateurs affectés en DRAC, en établissement public, GIP, services à compétences nationale et en administration centrale ;Conservateurs mis à disposition d'organismes de recherche ou de services d'archives départementales, autres conseillers musée, conseiller en DRAC		34 450	4 800				6 080
	Groupe 2	Conservateurs régionaux adjoints des monuments historiques et de l'archéologie DRAC grandes régions, autres CRA et CRMH, Conseillers musées en DRAC grandes régions , directeurs adjoints d'EP, SCN ou GIP sur liste (1), autre directeurs d'EP, SCN ou GIP, chef de département AN et C2RMF, Autres directeurs d'archives départementales, Chefs de bureau et chefs de projets à fortes sujétions en administration centrale, responsables de mission d'archives		40 290	7 000				7 110
	Groupe 1	Expert scientifique de haut-niveau (inspecteurs du patrimoine), Responsable d'administration centrale à fortes sujétions, Directeur d'EP, de SCN ou de GIP sur liste (1), Directeur d'un musée national rattaché à un EP sur liste (2), Directeur de département sur liste (3), Directeur du patrimoine et des collections au sein d'un EP sur liste (4), Directeur de pôle en DRAC, CRMH et CRA DRAC grandes régions (5), DAD dans les villes chef-lieu de régions métropolitaines		46 920	10 000				8 280

2/ Agents logés pour nécessité absolue de service

Administration centrale/Services déconcentrés / services à compétence nationale / établissements publics									
Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type	Plancher réglementaire IFSE	Plafond réglementaire IFSE	Solde indemnitaire annuel IFSE	Revalorisation forfaitaire IFSE en cas de changement de grade	Modulation de référence si changement de fonction vers un groupe supérieur	Modulation IFSE si changement de fonction au sein du même groupe	Montant moyen de référence IFSE pour modulation en cas d'absence de changement de fonctions	Plafond réglementaire CIA
		(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)
Conservateurs du patrimoine	Groupe 4	Conservateurs en formation à l'Institut national du patrimoine ou en instance d'affectation.	Conservateurs généraux : 4 600€ Conservateurs en chef : 4 150€ Conservateurs : 3 700€	17 298	3 700	800	800	560 (modulation comprise entre 0 et 1 120 €)	5 550
	Groupe 3	Conservateurs affectés en DRAC, en établissement public, GIP, services à compétences nationale et en administration centrale ;Conservateurs mis à disposition d'organismes de recherche ou de services d'archives départementales, autres conseillers musée, conseiller en DRAC		18 950	3 800				6 080
	Groupe 2	Conservateurs régionaux adjoints des monuments historiques et de l'archéologie DRAC grandes régions, autres CRA et CRMH, Conseillers musées en DRAC grandes régions , directeurs adjoints d'EP, SCN ou GIP sur liste (1), autre directeurs d'EP, SCN ou GIP, chef de département AN et C2RMF, Autres directeurs d'archives départementales, Chefs de bureau et chefs de projets à fortes sujétions en administration centrale, responsables de mission d'archives		22 160	3 850				7 110
	Groupe 1	Expert scientifique de haut-niveau (inspecteurs du patrimoine), Responsable d'administration centrale à fortes sujétions, Directeur d'EP, de SCN ou de GIP sur liste (1), Directeur d'un musée national rattaché à un EP sur liste (2), Directeur de département sur liste (3), Directeur du patrimoine et des collections au sein d'un EP sur liste (4), Directeur de pôle en DRAC, CRMH et CRA DRAC grandes régions (5), DAD dans les villes chef-lieu de régions métropolitaines		25 810	5 500				8 280

- (1)EP, SCN ou de GIP de groupe 1
- (2)musée national rattaché à un EP
- (3) Directeur de département
- (4) Directeur du patrimoine et des collections au sein d'un EP
- (5) Liste des DRAC - grandes régions
- Châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, Musée Renaissance au château d'Ecrouen, Musées du Xxème des Alpes-Maritimes, Musée de Compiègne et Blérancourt, Musée national et domaine du château de Pau, Musée du Moyen-Age, thermes et hotel de Cluny, Musée de la Préhistoire des Eyzies-de-Tayac, Musée Magnin, Musée Port-Royal des Champs, Musée des Plans et Reliefs, C2RMF, LRMH, MAPA, DRASSM, ANOM, ANMT, CICRP, Musée Henner et Moreau
- Musée de la CNHI, Musée de Sèvres, Musée Adrien Dubouché, Musée de l'Orangerie
- Directeur de département du Louvre, directeurs des fonds, des publics, ou de l'appui scientifique aux AN
- Directeur du patrimoine et des collection de Fontainebleau, directeur du patrimoine et des collections du musée d'Orsay, directeur scientifique du MuCEM
- Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur